

Annexe X - Enquête publique

COMMUNE DE PHILIPPEVILLE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Arrêté du Gouvernement Wallon portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement.

Concerne la demande de la S.P.R.L. AGROPHIL, Rue du Moulinat(VLG) 1 à 5600 Villers-le-Gambon en vue d'obtenir le permis unique pour le renouvellement du permis d'environnement pour: -le traitement de sous-produits organiques de l'industrie agro-alimentaire pour les valoriser en aliments pour bétail sous forme de fourrages semi-humides et d'aliments composés; -le prétraitement de déchets verts par broyage; - le broyage et le mélange de déchets organiques/végétaux pour la préparation de mélanges pour biométhanisation; -une activité des fendage et entreposage de bois de chauffage; -construction d'un nouvel entrepôt et des boxes de stockage ainsi que rénover les bardages extérieurs des hangars existants sis Rue du Moulinat(VLG), 1 à 5600 Villers-le-Gambon, cadastré Division 3, section C n°33G3- 33L3- 33N3- 33R3- 34M- 34S- 34/2- 34/3- 38N- 68A- 68B- 212C- 214A- 215C- 215D- 216A- 221F- 221G.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 07/09/2022

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
02/09/2022	07/09/2022	Administration Communale de Philippeville – Place d'Armes 12 – 5600 Philippeville – Salle du Conseil le 27/09/2022 à 10h00	Collège Communal, Place d'Armes 12 à 5600 Philippeville

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier est consultable uniquement sur rendez-vous (le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance au 071/66 00 77 – 071/66 00 67 – 071/66 04 07) à l'Administration communale, Place d'Armes 12 à 5600 Philippeville.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin (9h30 à 12h), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service urbanisme 071/66.00.77.- Mme Ann HANCART - Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents communaux, du fonctionnaire technique (Monsieur MONACHINO, avenue Reine Astrid, 39 - 5000 NAMUR - Tél. : 081/71 53 00) et du fonctionnaire délégué (Monsieur TOURNAY, Place Léopold, 3 - 5000 NAMUR - Tél. : 081/24 61 11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Philippeville, le 02/09/2022

Le Bourgmestre
A. DE MARTIN